



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Madame la Présidente  
du Conseil d'État  
Luxembourg

Personne en charge du dossier:  
Jean-Luc Schleich  
☎ 247 - 82954

Luxembourg, le 10 JUIN 2020

Réf. CE / SCL : 60.211 - 580 / ak  
Doc. parl. 7574

Objet : Projet de loi portant modification  
1° Code du travail,  
2° de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle.

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de soumettre à l'avis du Conseil d'État le projet de loi sous rubrique, élaboré par le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Je joins en annexe le texte du projet, l'exposé des motifs, le commentaire des articles, la fiche d'évaluation d'impact, la fiche financière, les avis de la Chambre de commerce et de la Chambre des salariés ainsi que le texte coordonné de la loi modifiée du 19 décembre 2008 et le texte coordonné par extraits du Code du travail que le projet élargé tend à modifier.

Les avis de la Chambre d'agriculture, de la Chambre des fonctionnaires et employés publics et de la Chambre des métiers ont également été demandés et vous parviendront dès réception.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Premier Ministre  
Ministre d'État  
Le Ministre aux Relations  
avec le Parlement



Marc Hansen